|  |
| --- |
| DEVENIR ACTIONNAIRE |
| Depuis 1984, les actions françaises ont été dématérialisées. Cela signifie qu’elles n’ont plus de support papier et que leur existence est maintenant représentée par une inscription dans un compte-titres ouvert au nom de l’actionnaire chez un intermédiaire financier (banque, société de bourse, La Poste, les Caisses d’épargnes…) ou directement auprès de l’émetteur.    L’achat de titres Fnac Darty se fait directement auprès du teneur de compte de l’actionnaire.    Vos actions Fnac Darty peuvent être détenues sous 3 formes :   * **Vous souhaitez devenir actionnaire au porteur**   C’est le mode de détention le plus courant. Les titres sont dits « au porteur » car vous n’êtes pas inscrits sur les registres de Fnac Darty. Votre intermédiaire financier détient votre compte-titres. Il est le seul à percevoir les droits de garde et à pouvoir vous identifier. Votre intermédiaire financier est votre seul interlocuteur.    **Avantages** 1. Simplicité et rapidité d’exécution des ordres d’achats ou de vente transmis (pas de conversion de titres requise).  2. Possibilité de regrouper tous les titres de votre portefeuille chez un seul intermédiaire financier.    Fnac Darty est autorisé à faire usage des dispositions légales prévues en matière d’identification des détenteurs de titres qui leur confèrent, immédiatement ou à terme, le droit de vote dans ses assemblées d’actionnaires. Le Groupe réalise ainsi régulièrement des enquêtes dites TPI (Titres au Porteur Identifiable).    ***Vous souhaitez passer un ordre ?***  Merci de vous rapprocher de votre intermédiaire financier.  ***Comment inscrire vos titres au nominatif ?***  Vous devez en faire la demande auprès de votre intermédiaire financier qui modifiera son enregistrement dans ses livres (nominatif administré) ou transférera les titres chez CACEIS Corporate Trust, mandaté par Fnac Darty pour tenir les comptes en nominatif pur.  [Télécharger le Formulaire de transfert de vos titres en nominatif pur](http://www.fnacdarty.com/wp-content/uploads/2017/01/Pack-actionnaires.zip)     * **Vous souhaitez devenir actionnaire au nominatif pur**   Pour inscrire vos titres Fnac Darty au nominatif pur vous devez en faire la demande auprès de votre intermédiaire financier (vous pouvez télécharger le formulaire à remplir en [en cliquant ici](http://www.fnacdarty.com/wp-content/uploads/2017/01/Pack-actionnaires.zip)). Vous êtes dès lors inscrit directement sur les registres de Fnac Darty et vos titres sont inscrits sur un compte-titre ouvert chez CACEIS Corporate Trust, mandataire de Fnac Darty\*.CACEIS Corporate Trust \* est votre seul interlocuteur.  Aucun droit de garde ne s’applique sur la détention des actions inscrites au nominatif pur.  **Avantages**  1. Exonération totale des droits de garde  2. Une information personnalisée : envoi direct par Fnac Darty de la convocation à l’Assemblée générale et de toute information concernant les opérations sur titre.  3. Accès facilité à l’Assemblée générale : sur demande, envoi de la carte d’admission.  4. Aucun minimum d’action n’est exigé pour ouvrir un compte de titres au nominatif pur.  5. Possibilité de vendre ou d’acheter des titres en ligne.  Pour information, les titres au nominatif pur doivent être reconvertis en titres au porteur pour être vendus (intervention transparente).    *CACEIS est votre interlocuteur unique :*  CACEIS Corporate Trust  Relations Investisseurs  14 rue Rouget de Lisle  92862 Issy-Les-Moulineaux Cedex 9  Tel : 01 57 78 34 44  Fax : 01 57 78 32 19  Email: [ct-contact@caceis.com](mailto:ct-contact@caceis.com)   * **Vous souhaitez devenir actionnaire au nominatif administré**   Pour convertir vos titres Fnac Darty au nominatif administré, vous devez en faire la demande auprès de votre intermédiaire financier. Votre teneur de compte est toujours l’intermédiaire financier, toutefois celui-ci doit remonter le reflet de vos avoirs auprès de CACEIS Corporate Trust afin que vous soyez connu de Fnac Darty.  ***Avantages*** 1. Une information personnalisée : envoi direct par Fnac Darty de la convocation à l’Assemblée générale et de toute information concernant les opérations sur titre.  2. Accès facilité à l’Assemblée générale : aucune formalité préalable de blocage des titres et, sur demande, envoi de la carte d’admission.  3. Aucun minimum d’action n’est exigé pour ouvrir un compte de titres au nominatif.   Les titres au nominatif doivent être reconvertis en titres au porteur pour être vendus.   \* CACEIS  14 rue Rouget de Lisle  92862 Issy-Les-Moulineaux Cedex 9  Tel : 01 57 78 34 44 Fax : 01 57 78 32 19  Fnac Darty a délégué la gestion de ses comptes nominatifs à CACEIS. |